

Paris, le 16 décembre 2008

Recommandation MEDEF AFEP

Lors de sa réunion du 16 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil de Surveillance considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche du gouvernement d'entreprise de Peugeot S.A. et confirme son accord sur ces recommandations.

Le Conseil de Surveillance a décidé que le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ainsi complété constitue le code auquel Peugeot S.A. se référera pour l'élaboration du rapport prévu au 7ème alinéa de l'article L 225-68 du Code de Commerce.

Cette information est disponible sur le site internet du Groupe.